

**PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS
SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 28 juin 2022 à 19h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Polyvalente à La Drenne, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Conseillers en exercice : 28

Présents : 18

Votants : 21

Présents :

Mesdames Brigitte MAHEU – Carole DELANDE – Sylvie GRENOUILLON (suppléante) et Messieurs Alain LETELLIER – Emmanuel PIGEON – Hervé VALLET – Olivier DUPUIS - Jean-Sébastien DELAVILLE – Hervé LE MAREC - Jean-Jacques THOMAS – Didier BOUILLIANT – Laurent CHEVALLIER - Francis BOGAERT (suppléant) – Jean-Pierre CHATRON – Emmanuel PETRUS (suppléant) – Francis NOEL – Patrick LOUVET.

Absents excusés :

Mesdames Catherine HERMAN et Annie LEROY

.Messieurs Claude DEPLECHIN, Jean-Charles MOREL, Denis VANHOUTTE, Christian GOUSPY, Abdelafid MOKHTARI, Daniel CAUCHIES, Eddie VANDENABEELE, Christian NEVEU, Bruno CALAIRO, Benoît DAUTREMEPUIS.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte MAHEU est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2022-16– Approbation du Procès-Verbal du Conseil Syndical du 19 mai 2022

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du conseil syndical du 19 mai 2022.

Délibération n°2022-17 – Compte administratif 2021

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021, soumis au vote par Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Monsieur le Président s'étant retiré lors du vote, et arrêté aux sommes ci-après :

Section d'exploitation :

Dépenses :	1 953 216,51 €
Recettes :	3 778 704,41 €
Solde 2020 :	5 709 167,45 €
Excédent	7 534 655,35 €

Section d'investissement :

Dépenses :	2 532 266,32 €uros
Recettes :	5 286 616,03 €uros
Solde reporté 2020 :	- 2 019 998,67 €uros
Excédent	734 351,07 €uros

Résultat brut de clôture : 8 269 006,42 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 450 680,00 €uros

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 0,00 €uros

Résultat net de clôture : 7 818 326,42 €uros

Délibération n°2022-18 – Compte de gestion 2021

Sur proposition de Monsieur le Président, considérant :

- Le budget primitif 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser,

- L'approbation du compte administratif de l'exercice 2021,

- La reprise, par le Receveur, dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et l'accomplissement des opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- L'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité

DÉCLARE que le compte de gestion dressé par Monsieur PONT , receveur communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2022-19 – Budget supplémentaire 2022

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire 2022 qui est équilibré à la somme de 12 049 006,42 €uros (DOUZE MILLIONS QUARANTE NEUF MILLE SIX EUROS QUARANTE DEUX CENTIMES) comme suit :

Section d'exploitation : 7 534 655,35 €uros

Section d'investissement : 4 514 351,07 €uros

Délibération n°2022-20 – Prise en charge – Branchements Vignoru

Sur proposition de Monsieur le Président,

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie n'accompagnera pas financièrement les habitants du hameau de Vignoru (commune d'Esches) pour la réalisation des branchements en domaine privé contrairement à ce qui avait été annoncé aux habitants,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

DE COMPENSER la subvention de 3 000 €uros qui avait été annoncée aux habitants du hameau de Vignoru. Il ne leur sera demandé de rembourser que le coût des travaux au delà de 3 000 euros.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2022 est composé des 5 délibérations suivantes :

- **Délibération n°2022-16** – Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 19 mai 2022
- **Délibération n°2022-17** – Compté administratif 2021
- **Délibération n°2022-18** – Compte de gestion 2021
- **Délibération n°2022-19** – Budget supplémentaire 2022
- **Délibération n°2022-20** – Prise en charge – branchements Vignoru